

IFTENE POP

Docteur ès sciences politiques

VOISINAGE
et
BON VOISINAGE
en droit international

Préface de

Michel VIRALLY

Professeur à l'Université de Droit,
d'Économie et de Sciences sociales
de Paris

PARIS Ve
EDITIONS A. PEDONE
13, Rue Soufflot, 13
—
1980

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE	V
AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR	7
INTRODUCTION	9
Chapitre spécial. — LE VOISINAGE EN DROIT PRIVÉ	29

PREMIÈRE PARTIE

LE VOISINAGE EN DROIT INTERNATIONAL

<i>Chapitre I.</i> — LE VOISINAGE AQUATIQUE (NON MARITIME)	37
1. — Notions générales	37
2. — Les formes d'utilisation des cours d'eau d'intérêt commun et leurs effets possibles	39
3. — L'étendue de la notion d'eau d'intérêt commun	42
4. — « Droits », « intérêts » et « intérêts communs »	47
5. — La situation des cours d'eau successifs	49
6. — Les motivations juridiques de la limitation de l'utilisation exclusive des eaux d'intérêt commun par un seul Etat voisin	57
7. — La limitation d'utilisation exclusive des cours d'eau communs est fondée sur le droit de voisinage international	62
Conclusions sur le voisinage aquatique	67
<i>Chapitre II.</i> — LE VOISINAGE TERRESTRE	71
Considérations générales	71
Sous-chapitre I. — <i>Le régime frontalier des personnes</i>	73
1. — Le petit trafic frontalier	73
2. — Les facilités accordées aux frontaliers	76
a) Les biens	76
b) Le commerce	76
c) Les lieux de passage	77
d) Le temps de passage	78
3. — Les travailleurs frontaliers	79

4. — Les droits des travailleurs frontaliers	81
5. — La protection sanitaire des personnes dans la zone frontalière	82
6. — Médecins et vétérinaires de la zone frontalière	83
Sous-chapitre II. — <i>L'assistance administrative et de police dans la zone de voisinage - Le règlement des conflits frontaliers</i>	86
1. — Considérations générales	86
2. — Bureaux frontaliers à contrôles nationaux juxtaposés	87
3. — La remise des personnes à la frontière	90
4. — Le droit de poursuite	92
5. — L'extradition	93
6. — L'assistance pour la répression des délits forestiers	94
7. — Le règlement des incidents et des conflits frontaliers	95
Sous-chapitre III. — <i>Le régime frontalier des biens</i>	97
1. — Propriétés situées dans la zone frontalière	97
2. — Protection et exploitation des forêts limitrophes	100
3. — Protection des plantes et de la végétation	102
Sous-chapitre IV. — <i>Les routes et chemins à la frontière</i>	104
1. — Les routes frontières	104
2. — Les routes traversant la frontière	106
3. — Passage des trains sur un secteur du territoire de l'Etat voisin ..	107
Sous-chapitre V. — <i>Le régime du bétail dans la zone frontalière</i>	110
1. — Le pâturage	110
2. — Le cas spécial des rennes	112
3. — La coopération frontalière dans le domaine vétérinaire	115
Conclusions sur le voisinage terrestre	117
<i>Chapitre III. — LE VOISINAGE SOUTERRAIN</i>	123
1. — Les données du problème	123
2. — Des sources	126
3. — La coopération en matière d'exploitation des gisements dans la zone frontalière	129
L'exploitation des gisements dans la zone frontière	131
a) La zone d'exploitation	131
b) Les législations applicables	132
c) Les facilités accordées par les pays voisins	135
4. — Autres problèmes	136
5. — Coopération en matière de sauvetage dans les mines voisines	137

6. — Les tunnels entre pays voisins	139
Conclusions sur le voisinage souterrain	140
<i>Chapitre IV. — LE VOISINAGE AÉRIEN</i>	145
Considérations générales	145
Coopération dans le voisinage aérien portant sur le transport et les communications	149
1. — Le raccordement frontalier des services de contrôle aérien	149
2. — Voies de radiodiffusion et bandes de télévision à la frontière	150
3. — Le sauvetage aérien le long de la frontière	151
4. — Les aéroports frontaliers	153
a) L'aéroport Bâle-Mulhouse à Blatzheim	154
b) L'aéroport de Genève-Cointrin	156
Conclusions sur le voisinage aérien	157
<i>Chapitre V. — LE VOISINAGE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</i>	160
Considérations générales	160
Section A. — <i>La pollution</i>	162
1. — Définition	162
2. — L'aspect juridique de la pollution	163
3. — Recommandations de la Conférence de l'O.N.U. sur l'environnement et de la C.S.C.E. se prêtant à une coopération de voisinage	165
Section B. — <i>Intervention dans la situation atmosphérique</i>	170
1. — Considérations générales	170
2. — Définitions et aspects juridiques futurs	172
Conclusions sur le voisinage et la protection de l'environnement	175
<i>Chapitre VI. — CONCLUSIONS GÉNÉRALES SUR LE VOISINAGE INTERNATIONAL</i>	180
Les normes générales du voisinage international	180
1. — Conflits de voisinage et leurs règles	181
2. — La question de la responsabilité	185
3. — La coopération de voisinage	187

DEUXIÈME PARTIE

LE BON VOISINAGE EN DROIT INTERNATIONAL

INTRODUCTION	193
<i>Chapitre I. — LES INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE BON VOISINAGE</i>	200
<i>Chapitre II. — LE BON VOISINAGE - ESSENCE OU BUT FONDAMENTAL DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DES ÉTATS</i>	205

<i>Chapitre III. — LE FONDEMENT DU BON VOISINAGE</i>	215
1. — Considérations générales	215
2. — L'accent mis sur certains principes comme conditions de bon voisinage	220
a) Le respect de la souveraineté et de l'indépendance des pays voisins	221
b) Le non-recours à la force	222
c) La non-ingérence dans les affaires des Etats voisins	227
d) Le bon voisinage exige le règlement pacifique des différends entre Etats voisins	228
e) Le bon voisinage suppose la coopération entre les Etats voisins	230
<i>Chapitre IV. — LE CARACTÈRE SPÉCIFIQUE DU BON VOISINAGE</i>	235
Considérations générales	235
Sous-chapitre A. — <i>Le droit international est plus sollicité dans les relations des Etats voisins</i>	236
Les causes	236
1. — L'existence des rapports de voisinage <i>stricto sensu</i> qui sont absents entre des non-voisins	237
2. — Les relations générales sont plus développées qu'entre des non-voisins	238
3. — Les processus de la formation des droits et des obligations est plus dynamique, plus intense	242
4. — Les possibilités de violer le droit sont plus grandes	243
5. — La violation du droit entre voisins est plus dangereuse pour la paix	244
6. — L'existence de conflits inexistantes entre des non-voisins	248
7. — L'importance particulière pour les rapports des voisins des valeurs politiques protégées par le droit international commun	253
8. — Les possibilités croissantes des causes de dommages matériels entre des voisins	261
Conclusions	263
Sous-chapitre B. — <i>Du voisinage au bon voisinage international</i>	264
Considérations préliminaires	264
1. — Le bon voisinage - ou les bonnes relations de voisinage <i>stricto sensu</i>	266
2. — Le bon voisinage - ou les bonnes relations, en général, entre pays voisins	269
3. — Le bon voisinage - assimilé aux bonnes relations des pays d'une certaine région géographique	271
4. — Le bon voisinage - ou bonnes relations entre tous les pays du monde	273
<i>Chapitre V. — LE BON VOISINAGE GÉNÉRALISE LE DROIT DE VOISINAGE</i>	275
Considérations générales	275

1. — L'interdiction d'utiliser le propre territoire contre l'Etat voisin ...	278
2. — L'obligation de prendre des mesures afin d'éviter de porter préjudice ou d'affecter l'Etat voisin	283
3. — La règle exigeant d'informer ou de consulter le voisin sur les activités pouvant l'affecter	285
4. — La tolérance entre les Etats voisins	289
<i>Normes de bon voisinage applicables aux situations conflictuelles</i>	294
5. — L'obligation de ne pas commettre d'actes de nature à aggraver l'état de tension existant entre voisins ou d'autres Etats	294
6. — L'obligation d'entreprendre des actions positives, constructives afin de réduire la tension entre voisins	298
Conclusions	302
<i>Chapitre VI. — LE BON VOISINAGE - PRINCIPE DE DROIT INTERNATIONAL</i>	307
1. — Aspects généraux	307
2. — La doctrine confirme la qualité du principe de bon voisinage	308
3. — Qu'est-ce qu'un principe de droit international ?	313
4. — Le bon voisinage contient-il les éléments d'un principe de droit international ?	315
A. — Le caractère de généralité du concept	316
B. — L'élément du droit	319
C. — L'importance du concept	325
CONCLUSIONS GENERALES ET FINALES	327
<i>Le rôle du droit international et de la morale afin de maintenir des rapports de bon voisinage</i>	329
1. — Appréciations finales sur le rôle du droit	329
2. — Le bon voisinage est un principe général de droit international supposant quelques éléments essentiels de conduite	331
3. — Le bon voisinage, la politique et la morale	340
INDEX ANALYTIQUE	351
INDEX DES AUTEURS	357
BIBLIOGRAPHIE	359
SIGLES ET ABRÉVIATIONS EMPLOYÉS	377